

## 8 décembre 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence le mardi 8 décembre 2020.

Monsieur Mario Besner, agit comme secrétaire trésorier.

### **Ouverture de la séance**

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00;

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

Absente Madame Marie-Ève-Boutin au poste no 3:

### **2. ORDRE DU JOUR**

#### 2.1. Adoption de l'ordre du jour

La mairesse indique aux membres du conseil l'ajout d'une résolution au point 3.10 congé des fêtes.

#### **Résolution 2020-12-278– Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Alain Lestage appuyé par le conseiller Richard Lestage et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020
- 3.2 Reddition de comptes voirie locale
- 3.3 Nom de rue projet Landry
- 3.4 Contrat de consultation Recrutement Art
- 3.5 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniers;
- 3.6 Date heure et jour des séances du conseil 2021
- 3.7 Adoption du règlement d'emprunt;
- 3.8 Contribution transport adapté
- 3.9 Adoption convention collective entre la Municipalité et le syndicat canadien de la fonction publique, section local 5370;
- 3.10 Congé des fêtes.

#### **4 FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 4.1 Adoption des comptes à payer

#### **5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

#### **6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE**

# 8 décembre 2020

## 7 1<sup>re</sup> P ÉRIODE DE QUESTIONS

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Adoption du plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;
- 8.2 Embauche officielle de M. Francis L'Italien à titre de pompiers au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur à la suite de la réussite de sa période d'essai d'un (1) an
- 8.3 Embauche officielle de M. Pascal Mathieu à titre de pompier-recrue au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur à la suite de la réussite de sa période d'essai d'un (1) an

### 9 TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Nettoyage de fossés;
- 9.2 Formation octroi de contrats municipaux;
- 9.3 Travaux intérieur et extérieur chalet des loisirs
- 9.4 Soumission chemin d'accès puits

### 10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 251 rue du Moulin (version 2 du projet);
- 10.2 Projet de développement Abandonato délivrance de permis et entente de cession des infrastructures;
- 10.3 Projet de développement Abandonato engagement travaux et ouvrages;
- 10.4 Acceptation démission de Mme Marie-Marthe Lebel

### 11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1

### 12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Reconstitution plan d'action MADA

### 13 BIBLIOTHÈQUE

- 13.1 Lecteur de code à barre.1D et 2 D.

### 14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 14.1 Aide financière comité d'entraide
- 14.2 Contribution financière Société de XI

### 15 2<sup>e</sup> P ÉRIODE DE QUESTIONS

### 16 PROCHAINE RENCONTRE (12 janvier 2021))

### 17 CLÔTURE DE LA SÉANCE

# 8 décembre 2020

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

### 3,1 Résolution 2020-12-279– Adoption du procès-verbal du 10-11-2020

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2020, il est proposé par le conseiller François Ledoux appuyé par le conseiller Richard Lestage et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser madame la trésorière d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10-11-2020 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

### **3,2 Résolution 2020-12-280 reddition de comptes programme d'aide à la voirie locale;**

- Dossier : 00029710-1-68040(16)2020-06-08-35
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro :2020-12-277

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

## 8 décembre 2020

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'approuver les dépenses d'un montant de 16 844 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Copie certifiée conforme

Ce 10 jour de décembre 2020

---

Maire ou mairesse

Secrétaire-trésorière

### 3.3 Résolution 2020-12- 281 Nom de rue projet Landry

Considérant le nouveau projet et une nouvelle rue dans la zone commercial de la municipalité;

Considérant que ce projet est en majeure partie développé par la famille Landry;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter,

## 8 décembre 2020

de demander l'officialisation du nom de rue du Parc LANDRY à la commission de la toponymie du Québec.

Un plan du lieu à nommer et l'origine et la signification du nom proposé sera transmis à la commission.

### **3.4 Résolution 2020-12 282 contrat de consultation Recrutement Art;**

Considérant l'appel de candidatures afin de combler le poste de directeur général et secrétaire trésorier ;

Considérant la volonté du conseil d'utiliser les services d'une entreprise de recrutement afin d'identifier et d'évaluer les candidats potentiels;

Considérant la soumission de l'entreprise Recrutement ART visant le recrutement et l'accompagnement à un coût ne dépassant pas 6750\$ taxes en sus;

Il est proposé appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général de signer le contrat de consultation avec l'entreprise Recrutement ART à un coût ne dépassant pas 6750\$ taxes en sus.

ADOPTE

### **3.5 Dépôt de déclaration des dons et autres avantages:**

Le directeur générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis janvier 2020. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique. i

### **3.6 Résolution 2020-12-283 date et heure des séances du conseil 2021**

Considérant l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun;

Il est proposé appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le deuxième mardi du mois et débuteront à 19 heures :

## 8 décembre 2020

- |              |              |
|--------------|--------------|
| - 12 janvier | 13 juillet   |
| - 9 février  | 24 août      |
| - 9 mars     | 14 septembre |
| - 13 avril   | 12 octobre   |
| - 11 mai     | 9 novembre   |
| - 8 juin     | 14 décembre  |

### 3.7 Résolution 2020-12 -284 règlement pour des frais de refinancement

Règlement pour des frais de refinancement

Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur

Règlement 2020-384

Règlement numéro 2020-384 décrétant un emprunt de 236 420\$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 2013-290, 2012-266, 2014-302.

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le ou les règlements numéros 2013-290, 2012-266 et 2014-302 un solde non amorti de 11 821 000\$ sera renouvelable le 9 mars prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 236 420\$;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2020;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

## 8 décembre 2020

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 236 420\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 11 821 000\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation des règlements n° 2013-290, 2012-266, 2014-302, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevé une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

La taxe imposée ou la tarification exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1<sup>er</sup> alinéa permettant le paiement par anticipation.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la séance du 8 décembre 2020

Vraie copie certifiée ce 9 décembre 2020

---

Mario Besner directeur général par intérim

### 3.8 Résolution 2020-12 285 contribution transport adapté

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

## 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 2246 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour le transport adapté aux personnes handicapées;

IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 2246\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, et d'en autoriser le paiement.

### **3.9 Résolution 2020-12 xxx adoption convention collective entre la Municipalité et le syndicat canadien de la fonction publique, section local 5370. **REPORTÉ****

Considérant le résultat des négociations entre la municipalité et le syndicat canadien de la fonction publique, section local 5370;

Considérant que le conseil de la municipalité est en accord avec les textes convenus entre les parties :

Il est proposé appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'approuver la convention collective intervenue entre la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et le syndicat canadien de la fonction publique section local 5370 pour les années 2020-2024. D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la convention collective.

### **3.10 Résolution 2020-12-286 Congé des fêtes.**

Il est proposé appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter,



# 8 décembre 2020

## 4 FINANCES ET TRÉSORERIE

### 4.1 Résolution 2020-12-287 d'adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer.

ADOPTÉE

## 5- INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Le conseiller Richard Lestage souhaite de joyeuses fêtes à tous les citoyens.

Le conseiller Alexandre Brault informe les membres présents des consignes de santé public à l'aréna.

## 6- INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

La mairesse remercie l'ensemble des bénévoles actifs en 2020.

La mairesse remercie les employés et pompiers pour le travail réalisé en 2020.

La mairesse informe les membres du conseil que le député provinciale à verser un montant de 1000\$ au comité Centraide et elle la remercie.

La mairesse porte à l'attention des membres du conseil que les cas de COVID dans le municipalité est en hausse et se compte à 15 présentement

## 7- 1re PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h24

Questions de l'audience : AUCUNE

Fin de la période des questions : 19h25

## 8 décembre 2020

### 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### **8.1 Résolution 2020-12-288– approuvant l'adoption du Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléa d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Steven Lemieux, directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité publique, soit adopté et que ce dernier demeure responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

***Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan, les cas échéants.***

#### **8.2 2020-12-289 – Résolution approuvant l'embauche officielle de M. Francis L'Italien à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur à la suite de la réussite de sa période d'essai d'un (1) an**

CONSIDÉRANT que M. Francis L'Italien possède déjà sa formation *Pompier I*, laquelle lui permet d'œuvrer comme pompier au sein d'un SSI de moins de 25 000 habitants;

CONSIDÉRANT qu'il ne lui restera uniquement la formation de *premier répondant – niveau III*, de soixante (60) heures à suivre à l'interne;

## 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT que M. Francis L'Italien a satisfait aux exigences de ses deux (2) évaluations de rendement;

CONSIDÉRANT que sa période d'essai d'un (1) an se termine le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT son taux de présences adéquat aux interventions;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'accepter l'embauche officielle de M. Francis L'Italien à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

### ADOPTÉ

**8.3 Résolution 2020-12-290 – approuvant l'embauche officielle de M. Pascal Mathieu à titre de pompier-recrue au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur à la suite de la réussite de sa période d'essai d'un (1) an**

CONSIDÉRANT que M. Pascal Mathieu est un résidant de Saint-Jacques-le-Mineur ;

CONSIDÉRANT que M. Pascal Mathieu a satisfait aux exigences de ses deux (2) évaluations de rendement ;

CONSIDÉRANT que sa période d'essai d'un (1) an se termine le 10 décembre 2020 ;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'accepter l'embauche officielle de M. Pascal Mathieu à titre de pompier-recrue à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

## 8 décembre 2020

### 9- TRAVAUX PUBLICS

#### 9.1 Résolution 2020-12-291 nettoyage de fossés

Considérant la nécessité de réaliser le nettoyage de 3 fossés afin de régler des problèmes reliés à l'écoulement des eaux

Considérant l'offre de Transport Donald Bourgogne au coût de 2 652,82 \$ taxes en sus afin de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer à Transport Donald Bourgogne au coût de 2 652,82 \$ taxes en sus la réalisation des travaux de nettoyage de 3 fossés tel que décrit dans la soumission.

#### 9.2 Résolution 2020-12-292 formation octroi des contrats municipaux

Considérant l'importance de bien comprendre le processus d'appel d'offres;

Considérant l'importance de bien identifier les rôles et responsabilités des joueurs clefs impliqués lors du processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser Michaël Lavoie de s'inscrire à la formation en ligne de l'octroi des contrats municipaux au coût de 1200\$ taxes en sus.

#### 9.3 Résolution 2020-12 293 travaux extérieur et intérieur chalet des loisirs :

**CONSIDÉRANT** les soumissions de Construction S. Brault pour la finition extérieur du chalet des loisirs au coût de 1612\$ taxes en sus et finition des travaux intérieur au coût de 3202.45\$ :

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer à Construction S. Brault la finition des travaux extérieur au coût de 1612\$ et de finition des travaux intérieur au coût de 3203.45\$ .

**ADOPTÉ**

#### 9.4 Résolution 2020 -12 294 soumission chemin d'accès recherche pour futur puits

**CONSIDÉRANT** la problématique d'approvisionnement en eau potable du puits municipal :

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-08-196– approuvant l'offre de service en hydrogéologie pour la recherche en eau souterraine

**8 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser la recherche en eau souterraine sur 2 sites des travaux pour permettre des voies d'accès doivent être réalisés;

**CONSIDÉRANT** l'urgence de réaliser ces travaux afin que la recherche en eau souterraine puisse s'effectuer :

**CONSIDÉRANT** la soumission de Transport Ronald Bourgogne de 22 950\$ afin de réaliser ces travaux.

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer à Transport Ronald Bourgogne au coût de 22 950\$ taxes en sus les travaux de chemins d'accès dans le cadre de la recherche en eau souterraine.

## **10- AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 Résolution 2020-12-295 approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 251, rue du Moulin (version 2 du projet)**

Considérant la résolution no. 2020-11-270 autorisant en partie la demande de PIIA concernant la construction des fondations;

Considérant que le demandeur dépose un projet modifié de résidence unifamiliale de type cottage en implantation isolée. Des modifications ont été apportées aux matériaux de revêtement, aux ouvertures et aux couleurs;

Considérant que l'analyse de la demande a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.2.2 du règlement no.8200-2018;

Considérant que le propriétaire n'a pas tenu compte de toutes les modifications demandées par les membres du comité consultatif d'urbanisme concernant les matériaux ET LES COULEURS de revêtement de sa résidence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu, par les membres du conseil présents,

D'octroyer un permis séquentiel afin de permettre la construction de la structure de la maison unifamiliale sur le lot no. 2 710 906 en considérant que le propriétaire s'engagera à fournir un croquis final de la maison et échantillon des divers revêtements qui seront soumis à nouveau au Comité Consultatif d'Urbanisme ( CCU ).

### **10.2 Résolution 2020-12-296 Projet de développement Abandonato délivrance de permis et entente de cession des infrastructures;**

**8 décembre 2020**

**PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT ABANDONATO  
SAINT-JACQUES-LE-MINEUR**

**il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter,**

**QUE** la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du MELCC en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement pour le projet en titre.

**QUE** la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'engage à signer une entente de cession des infrastructures liant le requérant à la municipalité lorsque les travaux seront achevés.

**10.3 Résolution 2020-12-297 Projet de développement Abandonato engagement travaux et ouvrages**

**PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT ABANDONATO  
SAINT-JACQUES-LE-MINEUR**

**il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter,**

**QUE** la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'oppose pas au projet en titre;

**ADOPTÉ**

**10.4 Résolution 2020-12-298 avis alimentation en eau potable**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité connaît une problématique d'alimentation en eau potable qui limite son développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** le projet de développement résidentiel de Monsieur Daniel Abandonato sur la rue des Forgerons et que le projet en est aux préparatifs des plans directeurs et des autorisations pour un projet assujetti à l'article 32 de la Loi Québécoise sur l'Environnement;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-06-137 qui précisait que la municipalité connaît actuellement une problématique d'alimentation en eau potable qui empêche, jusqu'à nouvel ordre, de desservir de nouveaux secteurs de développement. La municipalité est actuellement en procédure de recherche en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des intervenant dans ce dossier ont reçu dans un courriel de la coordonnatrice en aménagement et inspection spécifiant que la municipalité connaît actuellement

**8 décembre 2020**

une grave problématique d'alimentation en eau potable qui nous limite dans le développement ( courriel du 11 décembre 2020 avec en Copie conforme les promoteur et ingénieur du projet );

il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'aviser le promoteur et ingénieur attitré au projet que si la problématique d'alimentation en eau potable perdure la municipalité pourrait empêcher, jusqu'à nouvel ordre, de desservir de nouveau secteur de développement. La municipalité est actuellement en procédure de recherche en eau

**.10.4 Acceptation de la démission de Mme Marie-Marthe Lebel à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme**

**11- HYGIÈNE DU MILIEU**

**12- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**12.1 Résolution 2020-12-299 MADA**

CONSIDÉRANT QU'UN état de la situation du plan d'action MADA a été effectué en octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des objectifs ciblés par le plan d'action de la politique sont toujours en cours ou en attente de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire actuelle est exceptionnelle et qu'elle poserait un défi de taille à une nouvelle consultation des familles et personnes âgées de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a une entente financière *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés- Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés (volet 2)* et conséquemment, qu'une ressource est disponible à la MRC pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'ensemble de ses municipalités sont invités à amorcer une démarche d'harmonisation des échéanciers des politiques familiales et MADA, notamment afin d'améliorer la cohésion et de faciliter la mise en commun d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC compte déposer une demande collective d'aide financière pour le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés- Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (volet 2)* en 2022, pour entamer les démarches de consultation et d'élaboration en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la

**8 décembre 2020**

mairresse s'abstenant de voter, que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur reconduit la Politique ainsi que le plan d'action qui en découle jusqu'en 2022.

ADOPTÉE ☞



## 8 décembre 2020

### 13- BIBLIOTHÈQUE

#### **13.1 Résolution 2020-12-300 Lecteur de code à barre.1D et 2 D**

CONSIDÉRANT QUE Le réseau biblio de la Montérégie planifie de changer le mode de lecture de cartes d'usagers des bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau processus lira les codes 1D et 2D alors que présentement, ;le lecteur ne peut lire que les code 1D ;

CONSIDÉRANT l'offre d'un fournisseur de la rive sud au coût de 334\$ taxes en sus :

**Il est proposé** et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser l'achat d'un lecteur de code bare 1D et 2D au coût de 334\$ taxes en sus.

ADOPTÉ

### 14- CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

#### **14.1 Résolution 2020-12 -301 demande d'aide financière du comité d'entraide**

CONSIDÉRANT l'annulation de le guignolée due à la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de certaines familles demeurent :

CONSIDÉRANT QUE le comité d'entraide propose de verser des bons d'achats aux personnes dans le besoin;

Il est proposé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de verser un montant de 3000\$ au comité d'entraide afin que des bons d'achats aux personnes dans le besoin.

#### **14.2 Résolution 2020-12-302 contribution financière Société d'histoire des XI**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la société des XI de 200\$

il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de vote d'octroyer le montant de 200 \$ à la société des XI

### 15- 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 20h0Question sur les élément qui retardent la signature de la convention collective.

## 8 décembre 2020

Question sr une problématique d'affichage sur la rur Bourdeau et Legrand

Questions de l'audience : Fin de la période des questions 20h05

### 16- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le mardi 12 janvier 2021.

### 17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### **Résolution 2020-12-303 Levée de la séance ordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller --- Alain Lestage ppuyé par monsieur le conseiller Richard Lestage et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h05.

---

Lise Sauriol, mairesse

---

Mario Besner secrétaire trésorier

